

## Méthodes pour voter dans le Maine

**Votre voix compte. Votre vote compte.**

Organisez-vous dès maintenant pour voter et soyez l'un des premiers électeurs à aider Joe Biden, Kamala Harris et Sara Gideon à porter le Maine et l'Amérique en avant.

Une fois votre inscription réalisée, de nombreuses méthodes simples et pratiques vous permettent de voter dans le Maine. Choisissez celle qui vous convient le mieux !

### 1. Voter par correspondance depuis votre domicile

Il existe de nombreux moyens pour solliciter un bulletin de vote par correspondance !

- Faites une demande en ligne sur : [VoteinMaine.com/ballot](https://VoteinMaine.com/ballot).
- Appelez votre préposé à la mairie pour émettre une demande par téléphone. Vous pouvez trouver son numéro de téléphone en vous rendant sur : [VoteinMaine.com/clerks](https://VoteinMaine.com/clerks)
- Faites une demande écrite à l'aide du formulaire téléchargeable sur [VoteinMaine.com/form](https://VoteinMaine.com/form), puis remettez-le à votre préposé à la mairie en personne, par voie postale ou par télécopie.

Les bulletins seront envoyés aux électeurs au début du mois d'octobre. Après avoir reçu et rempli le vôtre, retournez-le dès que possible, que ce soit par voie postale, en personne en le remettant à votre préposé à la mairie ou en le glissant dans une boîte de dépôt si votre municipalité en a une.

N'oubliez pas de signer au dos de l'enveloppe et de faire parvenir votre bulletin de vote le 3 novembre à 20 h au plus tard, afin de garantir que celui-ci figure dans le décompte.

### 2. Voter en personne moyennant un bulletin d'électeur absent

Les bulletins doivent parvenir dans les bureaux municipaux pour le 5 octobre au plus tard. Vous pouvez à tout moment voter au niveau de votre pôle administratif municipal. Celui-ci sera ouvert à compter de cette date jusqu'au vendredi 30 octobre. Profitez de la tranquillité d'esprit que vous procure le vote en personne en glissant votre bulletin de vote en avance ! En raison du COVID-19, la permanence de certains pôles administratifs municipaux est soumise à des horaires limités ou assurée sur rendez-vous. Avant de vous diriger vers le

vôtre, vous devez donc envisager d'appeler votre préposé à la mairie pour confirmer sa disponibilité.

### 3. Voter le jour des élections

Naturellement, vous pouvez également voter le 3 novembre ! À l'approche du jour des élections, vous pourrez localiser votre bureau de vote sur : [VoteinMaine.com/lookup](http://VoteinMaine.com/lookup). Les bureaux de vote ouvriront, selon la municipalité, entre 6 h et 10 h du matin et fermeront tous à 20 h. Si vous vous trouvez dans la queue avant 20 h, vous devez être autorisé à voter. Ne partez pas sans avoir voté !

**Vous avez d'autres questions sur les méthodes permettant de voter dans le Maine ? Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez à tout moment vous rendre sur [VoteInMaine.com](http://VoteInMaine.com) ou joindre la ligne d'assistance consacrée aux questions électorales !**

**Appelez le (207) 990-0788 ou envoyez un SMS à ce numéro ou bien faites parvenir un courrier électronique à l'adresse : [vote@voteinmaine.com](mailto:vote@voteinmaine.com).**